Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20191011-0000020736-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi: 15/10/2019

Réception par le Préfet : 15/10/2019

Publication: 18/10/2019

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de l'Assemblée







Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-9-6-5 **Séance du** vendredi 11 octobre 2019

SECHERESSE AGRICOLE 2018 SOUTIEN EXCEPTIONNEL AU MAINTIEN ET A L'AMELIORATION AGROENVIRONNEMENTALE DES PRAIRIES PAIEMENT DES EXPLOITANTS AGRICOLES

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS:

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION:

Mme BOHN donne procuration à M. MUNCK. Mme GROFF donne procuration à M. JANDER. M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanence,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-6-1 du 14 décembre 2018 relative à la Politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2019-3-6-2 du 15 mars 2019 relative à la sécheresse agricole 2018 et au soutien exceptionnel au maintien et à l'amélioration agroenvironnementale des prairies,
- VU le règlement financier départemental,
- VU les avis favorables de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 25 janvier 2019 et du 13 septembre 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide, dans le cadre de la démarche GERPLAN, d'attribuer aux 19 exploitants agricoles ayant pratiqué un sur-semis à forte valeur agroenvironnementale sur leurs prairies impactées par la sécheresse de 2018, figurant sur la liste jointe à la délibération, un montant total de subventions de 34 367 €.

Les crédits seront prélevés sur le programme C751, chapitre 65, fonction 738, nature 6574.

Ces subventions feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité